

Au-delà du cas suisse

Souvent salaire minimum varie...

En mai 2014, les Suisses ont refusé l'introduction dans le pays d'un salaire minimum unique d'environ 3 300 €, qui aurait été le plus élevé du monde, en partie parce que la majorité de la population craignait qu'un tel salaire ne favorise une hausse du chômage, presque inexistant en Suisse (3,2 % en avril). Au-delà du cas suisse, quelles sont les pratiques en matière de salaire minimum en Europe ?



Photo : B. Gouédard

> LA CFTC SOUHAITE L'INSTAURATION D'UN SALAIRE MINIMUM EUROPÉEN ADÉQUAT
Il atténuerait les possibilités de « dumping social » ou autrement dit de « nivellement des salaires par le bas »

Au sein de l'Union européenne (dont la Suisse ne fait pas partie), les niveaux des salaires minimaux, lorsqu'ils existent, sont très hétérogènes – qu'ils soient exprimés en termes nominaux ou en pourcentage du salaire médian. Par ailleurs, les États membres accordent des rôles différents aux partenaires sociaux et à l'État dans les modalités de fixation du salaire minimum, tandis que les règles de revalorisation qui lui sont liées (calendrier et critères de revalorisation) diffèrent également de manière significative.

DES PAYS SANS SALAIRE MINIMUM

Sept États membres n'ont actuellement pas de salaire minimum national (l'Allemagne, la Finlande, l'Autriche, l'Italie, Chypre, la Suède et le Danemark), mais ont des salaires minimaux par branche, négociés par les partenaires sociaux. Ces accords de branche couvrent en général une partie importante des travailleurs et ont

des niveaux parfois élevés, jouant ainsi un rôle proche du salaire minimum national. Cela étant, l'Allemagne devrait instaurer un salaire minimum national à l'horizon 2017.

VERS UN SALAIRE MINIMUM EUROPÉEN ?

Les niveaux des salaires minimaux bruts des 21 États membres de l'Union européenne ayant mis en place un tel dispositif varient considérablement (de 174 € bruts par mois en Bulgarie à 1 921 € au Luxembourg). Ces écarts sont largement le reflet des disparités de niveau de vie et de productivité entre les États de l'Union européenne et ne doivent donc pas être surinterprétés.

Mais la CFTC va plus loin, puisqu'elle revendique l'instauration d'un salaire minimum européen adéquat qui atténuerait les possibilités de « dumping social » au sein de l'Union euro-

péenne et assurerait que la concurrence sur les salaires entre États membres ne se transforme en dégringolade. En effet, dans un espace fortement intégré commercialement comme l'Union européenne et, *a fortiori*, la zone euro, la concurrence salariale peut se caractériser par une modération salariale généralisée et donc un nivellement par le bas. *

Anthony Ratier

PANORAMA D'EUROPE UN SALAIRE MINIMUM TRÈS VARIABLE

Parmi ces États, le niveau de salaire minimum varie fortement : de 174 € par mois en Bulgarie à 1 921 € par mois au Luxembourg, soit 12 fois plus. La France se situe à la cinquième place des pays les plus généreux, derrière le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas et l'Irlande.

Trois groupes se distinguent ainsi dans l'Union européenne :

- Les salaires variant de 157 à 372 € (Bulgarie, Roumanie, Lituanie, Lettonie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Slovaquie, Pologne, Croatie).
- Les salaires minimaux compris entre 566 et 784 € (Portugal, Grèce, Malte, Espagne, Slovénie).
- Les plus hauts salaires, entre 1 264 et 1 874 € (Royaume-Uni, France, Irlande, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg).

Les sept autres États membres (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branche ou prévoient que les salaires minimaux seront déterminés par négociation entre les partenaires sociaux. *Source : touteurope. **